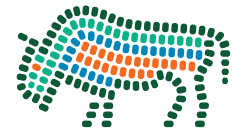


# CONDITIONS ET TARIFS DE L'EXPO

26 MAI – 1er JUIN 2017



Allez à [www.congres2018.ca/partenaires/formulaire-expo](http://www.congres2018.ca/partenaires/formulaire-expo) pour le remplir. Une fois le formulaire soumis, nous vous contacterons par courriel sous dix (10) jours avec avis d'acceptation de la Fédération des sciences humaines et les instructions de paiement. Nous acceptons les chèques (en monnaie canadienne seulement) ou cartes de crédit (MasterCard, Visa, American Express).

Des questions? Veuillez communiquer avec Ashley Craven à [acraven@ideas-idees.ca](mailto:acraven@ideas-idees.ca) ou au 613-238-6112 poste 314.

## ► LA DATE LIMITE DE PRÉINSCRIPTION EST FIXÉE AU 28 FÉVRIER 2018.

### MATÉRIEL DU KIOSQUE

Kiosque à cloisons de drap (6.6 x 8 x 10 pi)	Kiosque à cloisons rigides (6.6 x 8 x 10 pi)
<p><b>Chaque kiosque inclut :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 table drapée (6 pi) ou 1 comptoir verrouillable (40 po)</li> <li>• 2 chaises</li> <li>• 1 corbeille à papier</li> <li>• 1 enseigne à lettrage noir au nom de votre entreprise (texte / aucun logo)</li> <li>• 1 prise électrique double (120 volts / 15 ampères)</li> <li>• 3 insignes d'accès au Congrès.</li> </ul> <p><b>Le plancher de l'Expo sera recouvert d'un tapis sur toute la surface.</b></p>	<p><b>Chaque kiosque (système d'exposition Octanorm) inclut :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• choix de trois, quatre ou cinq rayons d'étagères</li> <li>• 1 table drapée (6 pi) ou 1 comptoir verrouillable (40 po)</li> <li>• 2 chaises</li> <li>• 1 corbeille à papier</li> <li>• 1 prise électrique double (120 volts / 15 ampères)</li> <li>• 2 projecteurs (75/150 W)</li> <li>• 1 enseigne de vinyle au nom de votre entreprise (texte / aucun logo)</li> <li>• 3 insignes d'accès au Congrès.</li> </ul> <p><b>Le plancher de l'Expo sera recouvert d'un tapis sur toute la surface.</b></p>

### PRIX DU KIOSQUE

Le kiosque standard est à cloisons de drap. Des kiosques à cloisons rigides et étagères sont disponibles au coût additionnel de 275 \$. Voir les illustrations en page 2.

	1 kiosque (largeur : 10 pi) 3 insignes	2 kiosques (largeur : 20 pi) 6 insignes	3 kiosques (largeur : 30 pi) 9 insignes	4 kiosques (largeur : 40 pi) 12 insignes	
<b>TEMPS PLEIN</b> (26 mai – 1er juin)	<b>Avant le 28 février</b>	1 550 \$	2 950 \$	4 200 \$	5 300 \$
	<b>1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril</b>	1 750 \$	3 150 \$	4 400 \$	5 500 \$
<b>TEMPS PARTIEL</b> (26 – 29 mai)	<b>Avant le 28 février</b>	1 150 \$	n/a	n/a	n/a
	<b>1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril</b>	1 350 \$	n/a	n/a	n/a
<b>TEMPS PARTIEL</b> (30 mai – 1er juin)	<b>Avant le 28 février</b>	1 000 \$	n/a	n/a	n/a
	<b>1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril</b>	1 200 \$	n/a	n/a	n/a
<b>Supplément pour kiosques à cloisons rigides et étagères</b>	275 \$	550 \$	825 \$	1 100 \$	

Veuillez noter que les prix indiqués ici excluent la TPS (5%). La TPS sera ajoutée à votre facture.

### INSTALLATION

**Installation des kiosques :**  
Le vendredi 25 mai ...10:00–17:00

**Démantèlement des kiosques :**  
Le vendredi 1er juin ..14:00- 17:00

### HEURES D'OUVERTURE

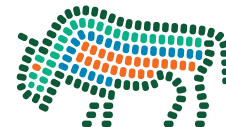
Le samedi 26 mai .....9:00–17:00  
Le dimanche 27 mai....9:00–17:00  
Le lundi 28 mai.....9:00–17:00  
Le mardi 29 mai .....9:00–17:00  
Le mercredi 30 mai .....9:00–17:00  
Le jeudi 31 mai.....9:00–17:00  
Le vendredi 1er juin ....9:00–14:00

### DATES CLÉS

**Le 2 mars** .....Date limite pour soumettre votre description d'exposant pour le guide *L'Essentiel du Congrès*  
**Le 2 mars** .....Date limite de réservation de l'Espace de l'Expo  
**Le 9 mars** .....Date limite pour réserver un espace publicitaire dans le guide *L'Essentiel du Congrès*  
**Le 9 mars** .....Date limite pour embaucher un assistant  
**Le 30 mars** .....Date limite pour fournir votre publicité pour le guide *L'Essentiel du Congrès*  
**Le 30 mars** .....Date limite pour planifier des événements à votre kiosque

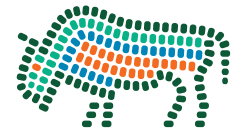
**Le fait de compléter le formulaire en ligne ne garantit pas l'acceptation en tant qu'exposant. Il y a acceptation lorsque la facture vous est envoyée et la totalité du paiement a été reçu.**





## SPÉCIFICATIONS DU KIOSQUE

Kiosques à cloisons de drap						
	1 kiosque, 10 pieds	2 kiosques, 20 pieds	3 kiosques, 30 pieds	4 kiosques, 40 pieds		
	Kiosques à cloisons rigides					
		3 rayons d'étagères	1 kiosque, 10 pieds	2 kiosques, 20 pieds	3 kiosques, 30 pieds	4 kiosques, 40 pieds
		Kiosques à cloisons rigides				
4 rayons d'étagères			1 kiosque, 10 pieds	2 kiosques, 20 pieds	3 kiosques, 30 pieds	4 kiosques, 40 pieds
Kiosques à cloisons rigides						
	5 rayons d'étagères		1 kiosque, 6'6" x 10'	2 kiosques, 6'6" x 20'	3 kiosques, 6'6" x 30'	4 kiosques, 6'6" x 40'
	Chaque kiosque inclut 1 table drapée de 6 pieds <u>ou</u> 1 comptoir verrouillable de 40 pouces.					
	Autre	Table drapée		Comptoir verrouillable		



## CONDITIONS DE L'ENTENTE — RÈGLES ET RÈGLEMENTS

1. L'Exposant accepte de se conformer à tous les règles et règlements adoptés par la Fédération des sciences humaines (ci-après dénommée la Fédération) dans les meilleurs intérêts de l'exposition, et accepte que la Fédération aura l'autorité ultime d'adopter tout règle ou règlement jugé nécessaire avant, durant et après l'exposition.
2. Veuillez noter que les prix indiqués ici excluent la TPS (5%). La TPS sera ajoutée à votre facture.
3. L'Exposant sera responsable et accepte d'indemniser et de tenir la Fédération, Goodkey Show Services Ltd. (ci-après dénommé le Fournisseur des kiosques) et l'Université de Regina (ci-après dénommé l'Université) à couvert à l'égard de toute responsabilité ou pertes ou tout dommage subi par la Fédération ou le Fournisseur des kiosques résultant de toute perte ou tout dommage, quelle qu'en soit la nature, subi par toute personne ou entreprise y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Exposant, ou d'autres exposants, la Fédération, le Fournisseur des kiosques, l'Université, les employés respectifs et les membres du public présents à l'exposition, survenus dans l'espace réservé à l'Exposant ou ailleurs si lesdits pertes et dommages sont liés à l'occupation dudit espace par l'Exposant.
4. L'exposant libère et dégage la Fédération, le Fournisseur des kiosques et l'Université, leurs administrateurs, dirigeants, agents, employés et entrepreneurs respectifs de toute perte et responsabilité et de tous dommages, coûts et dépens que pourrait subir l'exposant en rapport avec l'exposition, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute réclamation pour perte ou vol de biens, lésion corporelle ou perte d'affaires ou de bénéfices, attribuable à une action quelconque de la part de la Fédération, du Fournisseur des kiosques et de l'Université, ou autrement.
5. L'espace loué à l'Exposant en vertu des présentes ne peut être sous-loué sans l'autorisation écrite de la Fédération.
6. La Fédération se réserve le droit de modifier ou d'enlever toute pièce d'exposition, en tout ou en partie, y compris le matériel imprimé, les affiches de produits, l'éclairage ou le son, et d'expulser un Exposant ou son personnel si, de l'avis de la Fédération, leur conduite ou présentation est inacceptable pour les autres participants à l'exposition.
7. La Fédération se réserve le droit de modifier ou changer l'espace assigné à l'Exposant.
8. **L'Exposant accepte de confiner sa présentation à l'espace réservé en vertu des présentes et de ne distribuer que des documents ou articles promotionnels liés directement aux produits ou services de l'Exposant. Toute présentation doit respecter la hauteur maximale telle que définie par la Fédération, et du personnel doit être affecté à l'espace de l'Exposant durant les heures d'ouverture de l'exposition.**
9. Ce contrat peut être résilié par l'une des parties, à condition qu'un avis écrit ait été reçu par l'autre partie avant le 1er mars 2018, auquel cas toute somme déboursée par l'Exposant lui sera remboursée, sauf des frais d'administration de 150,00 \$. Si l'Exposant résilie le contrat après cette date, il sera tenu responsable de 100 % du coût total de l'espace réservé en vertu des présentes. En résiliant ce contrat, l'Exposant renonce à tous les droits ou recours se rapportant à l'espace loué et la Fédération est libre de le louer à quiconque et de recouvrer les frais de résiliation à titre de dommages de liquidation.
10. La Fédération se réserve le droit de résilier ce contrat et de refuser l'accès à tout espace de l'Exposition si l'Exposant ne remplit pas toutes les conditions matérielles de ce contrat ou refuse de respecter les règles et règlements de l'Exposition. Le cas échéant, l'Exposant perdra tous les paiements d'espace de location ainsi que l'occupation de tel espace.
11. La Fédération se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier la date ou les dates de l'Exposition et ne sera pas tenue responsable des dommages ou autres résultant d'une telle modification. Au surplus, la Fédération ne sera pas tenue responsable des dommages ou autres par suite de tempête, d'inondation, de guerre, de rébellion, d'insurrection, d'émeute, de troubles, de grève ou de toute autre cause hors du contrôle de la Fédération, similaire aux événements énumérés ci-dessus ou différente. Advenant que l'espace de l'Exposant soit rendu inutilisable par l'Exposant, celui-ci devra payer pour tel espace durant la période où l'espace aurait pu être utilisé, cette période étant déterminée par la Fédération à sa seule discrétion. Toute somme payée par l'Exposant sera remboursée par la Fédération si l'Exposition n'a pas lieu.
12. L'Exposant accepte de respecter tous les contrats se rapportant aux conventions collectives et aux relations de travail en vigueur, ainsi que les ententes entre la Fédération, les contractants officiels au service des entreprises et l'édifice dans lequel l'Exposition aura lieu, et s'engage à respecter les lois du travail en vigueur dans la juridiction où l'édifice est situé ainsi que les dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne et de la Loi sur les normes du travail de la province régissant l'embauche et le traitement du personnel du kiosque.
13. Le nom de l'Exposant et le numéro de l'espace réservé doivent être clairement indiqués sur tout bien expédié à l'Exposition. Les frais de transport doivent être payés à l'avance. Ils ne seront pas assumés par la Fédération ou l'Université. La Fédération n'assume aucune responsabilité en cas de pertes ou dommages auxdits biens avant, durant et après l'Exposition, ni après sa fermeture. Si, à cause de circonstances imprévues, indépendamment de la volonté de la Fédération, les pièces de l'Exposant n'arrivent pas à temps et ne peuvent être exposées pour toute la durée de l'Exposition, la Fédération n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou pertes encourus par l'Exposant qui en résultent, et n'est pas tenue de rembourser les frais de l'Exposant.
14. **L'Exposant accepte qu'aucun kiosque ne puisse être démonté et qu'aucun bien ne puisse être retiré pendant toute la durée de l'Exposition. Le kiosque doit demeurer intact jusqu'à 14 h 00 le vendredi 1er juin 2018 (la dernière heure de la dernière journée de l'Exposition) ou jusqu'à 17 h 00 le mardi 29 mai 2018 pour un Exposant à temps partiel. L'Exposant accepte aussi de retirer son équipement et ses accessoires de l'Université avant l'heure limite de sortie (17 h 00 le vendredi 1er juin 2018). À défaut d'évacuer les lieux dans les délais prévus, l'Exposant accepte d'assumer toute dépense additionnelle encourue.**
15. La Fédération se dégage de toute responsabilité et ne sera pas tenue responsable de toute perte ou tout dommage aux biens de l'Exposant ou de ses employés par suite d'incendie, de vol, d'accident ou de toute autre cause liée à l'occupation de l'espace loué à l'Université. L'Exposant accepte d'indemniser et de tenir la Fédération, le Fournisseur des kiosques et l'Université et leurs employés, à couvert de tout recours intenté par quiconque, résultant de tout acte ou toute omission de la part de tout exposant ou de leurs employés. La Fédération se dégage aussi de toute responsabilité pour les dommages ou pertes consécutifs ou liés au défaut de l'Exposant de se conformer aux dispositions du présent contrat.
16. **Chaque Exposant est tenu de procurer une couverture d'assurance adéquate contre les blessures corporelles, les dommages ou pertes de biens, produits, équipements ou décors ou l'incapacité de respecter ses obligations telles qu'elles sont énoncées dans les règles et règlements du présent contrat et les Conditions de l'entente — Règles et règlements. La couverture suivante sera exigée :**
  - i. Une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 millions \$ CAN.
  - ii. La Police d'assurance nommera la Fédération des sciences humaines, Goodkey Show Services Ltd. et l'Université de Regina à titre de coassurés et contiendra une disposition de recours entre assurés.

En remplissant [le formulaire de candidature en ligne](#), vous acceptez les conditions générales.